



Résolution du Comité français de l'UICN pour l'Année Internationale de la Biodiversité

**Congrès français de la nature
20 janvier 2010**

En 2001, l'Union Européenne s'engageait à stopper l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010. Un an après, les Etats signataires de la Convention sur la Diversité Biologique reprenaient cet engagement (La Haye, 2002) en annonçant vouloir réduire significativement le rythme de disparition de la biodiversité à la même échéance. Cet objectif a été réaffirmé au Sommet Mondial du Développement Durable (Johannesburg, 2002).

Depuis ces engagements, la France a lancé sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité en 2004 et le Grenelle de l'Environnement en 2007, suivi par le Grenelle de la Mer en 2009.

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité est un texte de référence qui a permis de commencer à intégrer, grâce à ses plans d'action, les enjeux de biodiversité dans les grandes politiques publiques : agriculture, infrastructures, mer, tourisme... Le Grenelle de l'Environnement et le Grenelle de la Mer ont permis de renforcer ces engagements, d'en prendre de nouveaux et d'associer l'ensemble des acteurs de la société à la définition et la mise en œuvre des actions.

Nous sommes aujourd'hui en 2010. Force est de constater que l'objectif fixé n'a pas été atteint. La biodiversité continue de se dégrader. Les derniers chiffres de la Liste rouge des espèces menacées en France le montrent : 1 espèce d'oiseaux sur 4, 1 espèce d'amphibiens et de reptiles sur 5, 1 espèce de mammifères sur 10 ou encore 1 espèce d'orchidées sur 6 risquent de disparaître de métropole. Tous les milieux ordinaires et remarquables, constitutifs de notre patrimoine et de notre cadre de vie, sont concernés (fleuves et rivières, mers, forêts, montagnes, milieux agricoles...) par cette érosion. L'équivalent d'un département français est artificialisé tous les 10 ans, soit 60 000 ha par an. Outre-mer, 49 des 100 espèces considérées comme les plus envahissantes au monde sont présentes et nos récifs coralliens sont endommagés à hauteur de 10 à 80 % selon les territoires.

Les responsabilités de la France sur la biodiversité sont particulièrement fortes en outre-mer : nos collectivités abritent environ 80 % des espèces du territoire national, elles sont présentes dans 4 des 34 points chauds de la biodiversité mondiale et, grâce à elles, la France possède le deuxième domaine maritime mondial.

Pour autant des progrès ont été accomplis et la prise en compte de la biodiversité s'est améliorée. Grâce à l'implication de l'ensemble de ses organismes membres et de ses experts, le Comité français de l'UICN a apporté des contributions importantes. Les 45 recommandations adoptées au cours des 8 précédents Congrès français de la nature, les préconisations et évaluations publiées sur la Stratégie nationale pour la biodiversité, la contribution au débat lors des élections présidentielles de 2007 et la préparation du Grenelle de l'Environnement et celui de la Mer en témoignent. Les enjeux de la biodiversité sont de plus en plus partagés : nos relations de travail se sont développées avec les collectivités locales, nos entreprises partenaires sont plus nombreuses, des initiatives concrètes ont été prises.

En 2010, l'adoption d'un nouvel objectif et d'un nouveau cadre d'action, tant au niveau international et européen qu'au niveau national, doit exprimer un élan beaucoup plus ambitieux. Le Comité français de l'UICN considère que ce nouvel objectif doit intégrer 3 dimensions : 1/ la préservation des écosystèmes et des espèces en bon état de conservation, 2/ la restauration des écosystèmes dégradés et des espèces de faune et de flore menacées, 3/ la valorisation du rôle de la biodiversité

dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que dans la fourniture des biens et services écosystémiques. Ces dimensions – préserver, restaurer, valoriser – sont complémentaires et doivent s'inscrire dans la nouvelle ambition à donner à la conservation de la biodiversité.

Pour 2010, Année Internationale de la Biodiversité, le Comité français de l'UICN attend des avancées significatives dans les domaines suivants :

1 – Améliorer les connaissances sur la biodiversité

- lancer la réalisation d'atlas locaux de la biodiversité permettant aux communes de connaître les richesses naturelles de leur territoire ainsi que les enjeux et opportunités en matière de biodiversité
- renforcer la capacité d'analyse, d'expertise et d'évaluation de la France sur la biodiversité, notamment par la mise en place de l'Observatoire national de la biodiversité
- disposer d'études de référence sur les services écosystémiques et sur le rôle des écosystèmes en matière d'adaptation face aux changements climatiques
- poursuivre et valoriser les travaux sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité
- mettre en place davantage de formations à la biodiversité au sein des entreprises, des collectivités et des services de l'Etat
- développer plus largement les recherches scientifiques pour répondre aux enjeux de conservation de la biodiversité, terrestres, aquatiques et marins, en soutenant les programmes des différents organismes de recherche et de la Fondation de Recherche sur la Biodiversité
- renforcer les programmes d'enseignement en sciences naturelles et d'éducation à l'environnement

2 – Renforcer la politique gouvernementale sur la biodiversité

- réaffirmer l'impératif d'intégrer la biodiversité dans toutes les politiques, publiques et privées, et grands projets, afin de limiter les pressions existantes
- donner une nouvelle ambition à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité en accroissant son portage politique, son champ d'action, le niveau de ses engagements et son caractère participatif, en tirant notamment profit de la Conférence française pour la biodiversité (Chamonix, mai 2010) organisée par le Ministère de l'Ecologie
- concrétiser les engagements du Grenelle de l'Environnement et du Grenelle de la Mer (renforcement du réseau d'aires protégées, sauvegarde des espèces menacées, évolution des politiques agricoles et d'aménagement du territoire, création de l'agence nationale de la nature, adoption du Schéma d'orientation minière de Guyane...)
- mettre en place une nouvelle fiscalité favorable à la biodiversité incluant la réforme des incitations défavorables, et créer un mécanisme de financement pérenne pour la préservation et la gestion de la biodiversité d'outre-mer
- concrétiser l'initiative pour la protection des espèces et des habitats prioritaires d'outre-mer

3 - Adopter une position offensive à l'international

- œuvrer pour l'adoption d'un objectif post-2010 ambitieux, accompagné d'un plan d'action précis et opérationnel, à la prochaine conférence de la Convention sur la Diversité Biologique (Nagoya, octobre 2010)
- conforter le rôle de leader de l'Union Européenne et renforcer son exemplarité pour la reconquête et la restauration de la biodiversité sur son territoire terrestre, aquatique et marin
- favoriser la création rapide de l'IPBES (*International Platform on biodiversity and ecosystem services*), le futur GIEC de la biodiversité, et soutenir ses travaux
- accélérer la mise en place d'une politique spécifique de l'Union Européenne pour la biodiversité de l'outre-mer européen, similaire à Natura 2000
- promouvoir une nouvelle vision éthique de la biodiversité, basée sur l'Initiative pour une Ethique de la Biosphère

4 – Renforcer la mobilisation de tous les acteurs

- encourager et aider les collectivités territoriales à intégrer la biodiversité au cœur de leurs politiques et à s'engager dans la mise en place de la Trame Verte et Bleue et des Stratégies Régionales de la Biodiversité
- inciter les entreprises à mettre en place une stratégie et des plans d'actions spécifiques à la biodiversité impliquant l'ensemble de leurs personnels
- renforcer les moyens d'action des associations et organismes publics en charge de la protection de la nature
- poursuivre la coopération internationale sur les enjeux de biodiversité, terrestres, aquatiques et marins, en mobilisant tous les acteurs et réseaux concernés, et en soutenant les efforts des partenaires des pays du Sud, en particulier en Afrique
- accroître la sensibilisation des citoyens sur les enjeux de la biodiversité notamment par la Fête de la nature et l'appel citoyen « la biodiversité, c'est ma nature ! »